

La Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch organisait, pour la 1ère fois, la "Germanette en Fête", le 26 juillet dernier à la base de loisirs.

Les familles étaient venues nombreuses pour pique-niquer sur l'herbe, puis à 22h la magie allait opérer avec un spectacle son et lumière au bord du bassin de baignade, créé par la compagnie des Verts luisants et Attrap'lune.

Le feu d'artifice a conquis les 3000 personnes, pendant 30 minutes. La soirée continuait ensuite au lac de pêche avec l'AAPMA La truite du Buëch, pour une activité de pêche nocturne. Rendez-vous l'année prochaine pour la 2ème édition !



### LE DON POUR LUTTER CONTRE LA POLLUTION

Les mairies du Serrois et du Laragnais ont été informées de l'arrêt de la collecte des encombrants en porte à porte sur ces territoires. Les usagers sont invités à prendre contact avec les associations

d'insertion « Le Nez au vent » et « L'envolée » qui vont tenir des stands en déchetterie de manière régulière :

- Le Nez au vent : un samedi matin sur deux à la Déchetterie de Lazer ;
- L'Envolée : le Mercredi 18, et ainsi de suite, fréquence tous les 15 jours à la déchetterie de Ribiers.

L'objectif de ces stands est de faire connaître leur activité de récupération, réparation et revente d'objets. Les habitants pourront leur donner les objets dont ils ne se servent plus directement à la déchetterie au lieu de les jeter dans les bennes. Si les habitants jettent dans les bennes à la déchetterie les objets pourront être recyclés (sauf les encombrants qui eux vont directement au centre d'enfouissement de Sorbiers ou du Beynon) ; si les habitants donnent à ces associations, leurs objets pourront être revalorisés et avoir

une seconde vie sans passer par un processus de recyclage. Le don est la manière la plus économique et écologique pour prolonger la vie des objets et d'éviter des pollutions : transports en camion benne, énergie et quantité d'eau utilisée dans les usines de recyclage...).



### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUILLET

**Les élus étaient réunis à Mison, le 30 juillet dernier pour un nouveau conseil.**

#### **Déchets ménagers**

Parmi les points importants, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers, était inscrit à l'ordre du jour. Le rapport présentait le manque de performance du tri sélectif et un tonnage élevé en déchetterie, entraînant des coûts excessifs. Les ordures ménagères représentent 288 kg/habitants et le tonnage en déchetterie est supérieur de 54% par rapport à la Région PACA. Pour rappel le coût des déchets en 2018 était de 175€/habitants. Les efforts de tri permettent de baisser ce coût à 155€/habitants.

#### **Les communes gardent l'eau**

54 communes sur les 60 que compte la CCSB, ont décidé de conserver la compétence eau/assainissement.

Jusqu'ici, l'Agence de l'eau accompagnait la CCSB vers la transition de la compétence. Suite à la décision du Conseil de repousser la prise de cette compétence, la CCSB va créer un Vademecum par commune. Avec cet outil, l'intercommunalité pourra accompagner, d'un point de vue réglementaire, les communes qui le souhaite. La CCSB pourra par exemple aider les communes sur la problématique de l'amélioration de la qualité de l'eau.

La CCSB portera aussi son action sur les chantiers jugés prioritaires, afin d'obtenir des aides de l'agence de l'eau pouvant aller jusqu'à 70%.

#### **Photovoltaïque**

La fiscalité liée aux installations photovoltaïques portées par les communes avant la fusion pénalise les communes. Il a été décidé la mise en place d'une commission et la définition d'un fonds de concours compensatoire à accorder aux communes engagées dans le développement des installations photovoltaïques. Deux méthodes sont possibles pour assurer un retour sur investissement aux communes.



### ANALYSE DE PRATIQUES

**Depuis 2017, la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch a mis en place des séances d'analyse des pratiques pour les agents des MSAP et des déchetteries à raison d'une fois par mois.**

Ces séances supervisées par une professionnelle psychologue, Mme DEPOND permettent aux professionnels de réfléchir sur leur pratique. L'analyse des pratiques est un lieu de partage d'expériences, d'échange et d'écoute réciproque sur l'activité professionnelle. Lors des séances, les professionnels proposent une ou des situations vécues dans lesquelles ils n'étaient pas à l'aise et à partir de cet exposé, l'ensemble des participants contribue à la réflexion collective en s'appuyant sur sa propre expérience.

### ÉCOLE DE MUSIQUE

**L'Ecole de Musique Intercommunale Sisteronais-Buëch a fait sa rentrée. Les professeurs étaient réunis à Lazer.**

Ensemble, ils ont évoqué les orientations pour la nouvelle année : projet pédagogique, programmation des concerts, emplois du temps, interventions en milieu scolaire, concerts...

L'EMISB s'est aussi doté d'un site internet dédié : rendez-vous sur [emisb.sisteronais-buech.fr](http://emisb.sisteronais-buech.fr) pour retrouver toutes les informations de l'école de musique !

La psychologue qui encadre ces réunions, rappelle les règles de bienveillance mutuelle, de non-jugement et apporte des éclairages en prenant en compte la complexité des situations.

Ces séances ont pour objectifs :

- De proposer un espace d'accueil et de mise en mots du vécu professionnel.
- De favoriser l'expression et l'accueil des différences de points de vue.
- D'écouter et accueillir les impacts émotionnels.
- De permettre une prise de recul et de réflexion quant à ses propres modes de fonctionnement.
- De veiller à différencier : la fonction et la personne, l'être et le faire, l'intention et l'action.
- De permettre l'émergence des hypothèses.

- De favoriser la créativité et contribuer au développement des compétences relationnelles.
- D'apprendre à poser des frontières dans le respect de soi, des autres et dans le cadre de sa mission.
- De développer la coopération et renforcer la cohérence des pratiques au sein de l'équipe.

L'analyse de pratiques est un véritable outil de régulation et de professionnalisation qui permet aux participants de lever le nez du guidon, de poser des balises et de souder davantage une équipe.

**Une dizaine d'agents participent à chaque séance et les retours sont très positifs.**



### CONFÉRENCE DES MAIRES SUR LA REDEVANCE SPÉCIALE ET LA GESTION DES DÉCHETTERIES

**Une nouvelle conférence des maires s'est déroulée à Ventavon, le vendredi 6 septembre, avec pour sujets : l'optimisation de la redevance spéciale et la mise en œuvre des préconisations de l'audit sur le service de gestion des déchetteries.**

Le volet déchets ménagers est sûrement le plus gros chantier que porte la CCSB et pour plusieurs raisons :

- La baisse du rachat des matières premières qui entraîne une baisse des recettes des déchets valorisés pour la CCSB.
- L'augmentation de la TGAP : la hausse de la taxe prélevée par l'Etat sur les déchets (TGAP) combinée avec la hausse des tonnages entraîneront une hausse des coûts de 29% pour la collectivité.

Le contexte local est aussi compliqué : les chiffres du tri sont en baisse. Les tonnages en déchetteries sont, quant à eux, beaucoup trop importants, la CCSB étant au-dessus de la moyenne des EPCI de mêmes strates. D'autre part, l'intercommunalité s'est engagée dans une rationalisation des coûts. L'objectif : redimensionner le service afin de réaliser des économies tout en assurant un service public de qualité.

**Une problématique de fond: trouver l'équilibre entre qualité de service et économies**

Le sujet est complexe afin de répondre à la problématique actuelle du territoire : comment assurer un service public de qualité en milieu rural tout en dégagant des économies ?

Pour apporter des premiers éléments de réponses il aura fallu un travail de fond important de la part du pôle environnement. Des audits ont été menés pendant 1 an afin de pouvoir dégager plusieurs orientations sur 2 points d'optimisation du service.

**Optimisation #1 : la redevance spéciale.**

Les déchets non ménagers sont collectés sur le territoire par la Communauté de communes et financés par la TEOM des professionnels et la redevance spéciale. Les audits ont démontré que :

- les gros producteurs ne payent pas le coût réel du traitement de leurs déchets,
- il y a des écarts de traitement entre les entreprises,
- les ménages payent une partie des déchets des entreprises.

**Les orientations proposées :**

- Fixer un seuil d'assujettissement à la RS de 1500 litres hebdomadaires,

- fixer un taux de RS au coût réel du service,
- articulation de la TEOM et de la RS par un système d'abattement,
- maintenir la RS à l'emplacement pour les campings et augmenter les tarifs,
- traiter le cas particulier du centre hospitalier de Lagne par une convention spécifique.

**Optimisation #2 : la gestion des déchetteries**

3 constats :

- Pas ou peu de maîtrise des apports des professionnels en déchetteries, alors qu'ils représentent plus d'un 1/3 des tonnages = manque à gagner pour la collectivité,
- augmentation importante des tonnages apportés en déchetteries notamment sur les encombrants, gravats et déchets verts : +19% à l'horizon 2023,
- augmentation du coût du traitement (TGAP).

**Les orientations proposées :**

- Mise en place d'un contrôle d'accès tout public par un système de barrières automatiques et bornes d'accès,
- réalisation d'un pont bascule à la déchetterie de Ribiers,
- réduire les plages d'ouverture des déchetteries en adaptant les horaires en fonction des saisons et selon les tonnages reçus par chaque déchetterie.